



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DU BENEVOLAT ET DE L'ETHIQUE REUNION DU 17 JANVIER 2026

PAGE 1/2

Présents : Madame Adeline TRONCHE - Messieurs Damien DECHERF - Jean-François BONNET – Kader HADDOU – Jean-Pierre BERNARDIE – Alexandre BOUDET – Bastien DUPOUY.

Excusés : Madame Emmanuelle ROUX et Monsieur Marc LEYGE.

BENEVOLAT :

BENEVOLE DU MOIS :

La Commission a mis en place un document où les clubs vont pouvoir mettre les renseignements sur le bénévole licencié. Ce document doit être signé par le Président du club.

Un mail de relance va être adressé aux clubs pour qu'ils nous fassent parvenir des noms de personnes bénévole au sein de leur club.

Une récompense sera remise pour chaque bénévole par les membres de la Commission

FORMATIONS :

La Commission va mettre en place une formation PSC1 avec le CDOS. La date sera communiquée ultérieurement.

ETHIQUE :

OPERATION « BALLON DE MATCH » :

Cette opération consiste qu'un ou plusieurs membres élus ou cooptés se rendent dans un club pour rencontrer les licenciés et donner le coup d'envoi fictif de la rencontre.

Avant le match, il est lu la Charte de l'Ethique par les capitaines de la rencontre.

CHALLENGE FAIR-PLAY :

Le classement intermédiaire du Challenge Fair-Play va être adressé aux clubs.

Aux vus des sanctions infligées par la Commission de Discipline aux clubs du FC COSNAC et de l'AS TURCS D'USSEL, la Commission a statué sur l'exclusion au classement du Challenge Fair-Play, pour la saison en cours, de leur équipe première évoluant en D1.

Les équipes forfait général sont enlevées du classement du Challenge Fair-Play.

Dans le championnat Féminin, 3 clubs sont issus du District du Lot. La Commission a décidé de ne pas les intégrer dans ce classement.



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DU BENEVOLAT ET DE L'ETHIQUE
REUNION DU 17 JANVIER 2026

PAGE 2/2

*Le Président de la Commission du Bénévolat et
de l'Ethique*

Damien DECHERF